

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

MIN de Bordeaux-Brienne - Société VASSEAU - Extension d'un emplacement de vente réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée - Quitus de l'opération- Clôture de l'opération - Autorisations

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2001/136 du 23 février 2001, le Conseil de Communauté a décidé la réalisation au MIN au niveau de l'emplacement de vente concédé à la Société Vasseau dans la Halle Centrale, de chambres froides complémentaires d'une superficie de 56 m² environ construites en extension.

L'enveloppe financière a été votée à hauteur de 42 520,32 € H.T. incluant la rémunération de 2% accordée à la Régie du M.I.N. en qualité de mandataire.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée avec la Régie du M.I.N. le 30 mars 2001, modifiée par avenant du 12 février 2004.

Les crédits de l'opération ont été majorés par délibération 2003/539 du 11 juillet 2003 et portés à 42 995,43 € H.T. soit 51 323,55 € TTC.

Le délai de parfait achèvement de l'ouvrage est échu depuis le 25 octobre 2003 et la Régie de Brienne a sollicité en janvier 2006 la délivrance du quitus de l'opération, après règlement des taxes dues par le propriétaire.

Clôture des comptes de l'opération :

Le bilan financier fait apparaître un coût général de l'opération de 42 995,43 € H.T. ce qui correspond aux crédits votés par délibération. Le montant de l'opération en H.T. se décompose comme suit :

- travaux et honoraires : 41 657,28 €
- taxes : 505 €
- rémunération de la Régie : 833,15 €

soit 51 323,55 € TTC.

Un avenant à la convention tripartite signée par la Communauté avec la Société Vasseau et la Régie le 12 février 2004 a fixé le montant de la redevance annuelle à 6% H.T. du coût des travaux, dont 5% font l'objet d'un reversement à la CUB.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir prononcer en faveur de la Régie du MIN, mandataire, le quitus de l'opération Vasseau réalisée au M.I.N. de Brienne pour un coût total de 51 323,55 € TTC.

Les crédits correspondant à cette réalisation ont été imputés sur le chapitre 23 – compte 2313 – fonction 910 – CRB A750 – MCB 12.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL